

PROTOCOLE RELATIF A LA COHERENCE DE L'ACTION REGIONALE DE FORMATION EN VUE DE LA REUSSITE DES EXAMENS PAR QCM

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) dont l'obligation est reportée **au 1er janvier 2018** par décret du 22 janvier 2015, peut être délivrée par l'employeur en tenant compte, au choix :

- D'un caces en cours de validité
- D'un diplôme, ou titre ou CQP des métiers de travaux datant de moins de 5 ans.
- D'une attestation de compétences obtenue auprès du centre d'examen après la réussite à l'examen par QCM valable 5 ans.

Pour répondre à cet enjeu de sécurité et prévention, **l'Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux recommande** aux entreprises de Travaux Publics, Maîtres d'œuvre et Maîtres d'ouvrages franciliens **de former leurs salariés (Concepteurs, Encadrants et Opérateurs) avant passage du QCM.**

A ce titre, l'Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux a élaboré un *Protocole relatif à la cohérence de l'action régionale de formation en vue de la réussite des examens par QCM* à destination des centres de formation franciliens reconnus comme centres d'examens par le Ministère.

1

➤ **Un Protocole pour un engagement de qualité des formations dispensées**

Ce protocole définit les repères techniques clés dans la catégorie des savoir-faire que toutes les formations dispensées par les centres signataires devront inclure à minima.

Ainsi, **il sera acquis** qu'un salarié ayant obtenu l'examen par QCM après être passé par un des organismes de formation signataires, **disposera bien des points de repères techniques minimum.**

➤ **Un Protocole pour identifier les centres de formation engagés dans la démarche**

Au 17 février 2016, 11 centres de formation franciliens ont été reconnus, par le MEDDE comme centres d'examen, **parmi eux 7 centres de formation ont signé le Protocole.** Vous en trouverez la liste ci-dessous.

Tout centre de formation référencé en qualité de centre d'examen retenu par le MEDDE peut demander à intégrer le dispositif régional.

Contact : Christophe CHAILLEY – responsable Groupe Formation :
christophe.chailley@erdf-grdf.fr 01 56 38 11 32

LISTE DES CENTRES DE FORMATION FRANCILIENS

RECONNUS CENTRES D'EXAMENS

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE RELATIF A LA COHERENCE DE L'ACTION REGIONALE
DE FORMATION EN VUE DE LA REUSSITE DES EXAMENS PAR QCM

<p>AFNOR Compétences Anne MULLER Hema ALICHE anne.muller@afnor.org hema.aliche@afnor.org 01 41 62 85 29 01 41 62 84 31 N° centre d'examen : 046</p>	<p>AFOR TP Patrice PETITJEAN Laurent DELALANDE Philippe FONTAINE petitjean@afortp.com ldelalande@afortp.com pfontaine@afortp.com 01 48 55 73 74 06 15 15 17 36 06 78 26 55 61 N° centre d'examen : 019</p>
<p>Bureau Veritas IdF Guillaume LAURENT Benoît CHOLOT guillaume.laurent@fr.bureauveritas.com benoit.cholot@fr.bureauveritas.com 01 55 89 65 14 06 74 79 30 78 N° centre d'examen : 014</p>	<p>Campus Numérique Montereaup Radia BENNABBAD contact@cn-montereaup.fr pascal.goin@cn-montereaup.fr N° centre d'examen : 01 76 70 26 16 039</p>
<p>CPO fc IdF Philippe TAUPIN Lydie HOUSSAIN ptaupin@cpo-fc.com lhousain@cpo-fc.com 06 08 55 40 67 02 37 18 27 60 N° centre d'examen : 004</p>	<p>GRDF Energy Formation Gennevilliers Sandrine BENOIT Sandrine JARNOUX Lionel TREBERN sandrine.benoit@grdf.fr sandrine.jarnoux@grdf.fr lionel.trebern@grdf.fr 02 40 85 82 75 02 40 85 82 34 06 67 16 23 22 N° centre d'examen : 034</p>
<p>TECOMAH Paul MORIN Anne KOLSCH pmorin@cci-paris-idf.fr akolsch@cci-paris-idf.fr 01 39 67 13 45 01 39 67 12 50 N° centre d'examen : 020</p>	<p>CER.F (en cours de signature) Bruno BONFANTE cerf@orange.fr 06 46 36 14 18 N° centre d'examen : 028</p>